

Note à l'attention des candidats

Compte tenu de la situation sanitaire:

- la signature électronique des documents est autorisée.

- contrairement à ce qui avait été annoncé dans les précédentes réponses aux candidats, il n'y aura pas de nouveau CCTP il suffira d'avoir pris en compte ces modifications dans l'offre technique. Une mise au point sera effectuée avec le titulaire de chaque lot.